

**Direction des Finances et des Achats****2016 DFA 79 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015.****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2015 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2015 et à la gestion 2014.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport vise ainsi une plus grande transparence et une information plus accessible sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables**A/ Le résultat comptable de la section d'investissement**

Au cours de l'exercice 2015 les dépenses et les recettes d'investissement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats.....	1 788 083 726,75 €
Titres de recettes.....	2 089 229 062,54 €
Excédent de l'exercice 2015.....	301 145 335,79 €

L'excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2015 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2014 (déficit).....	114 496 212,86 €
Excédent propre à l'exercice 2015.....	301 145 335,79 €
Résultat cumulé au 31/12/2014 (excédent).....	186 649 122,93 €

Cet excédent fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2016.

.

B/ Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats.....5 798 081 464,49 €

Titres de recettes.....5 726 290 819,73 €

Déficit de l'exercice 2015.....71 790 644,76 €

Le résultat reporté de l'exercice 2014 (après affectation à la section d'investissement) s'élevait à 132,15 M€. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2015 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2014.....132 154 427,72 €

Résultat propre de l'exercice 2015 (déficit).....71 790 644,76 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2015 (excédent de recettes).....60 363 782,96 €

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. En l'absence de besoin de financement sur la section d'investissement, cet excédent est reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte R002).

II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 89,3 % (111,3 % après intégration des produits de cession des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 312,37 M€) ;
- le taux de consommation des crédits réels atteint 81,1 % ;
- sur les opérations réelles et les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 2 089,23 M€ M€ et les mandatements à 1 788,08 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2015 – incluant opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un excédent de 301,15 M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- les recettes (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 99 % ;
- le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 97,9 % ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 5,51 M€ et les mandatements à 633,95 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2015 – incluant opérations réelles et d'ordre se solde par un déficit de 71,79 M€.

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2015 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2015 et à la gestion 2015.

III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2014

La Ville de Paris a créé un établissement public local à caractère administratif dénommé Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

La délibération 2012SG153/DAC506 relative à la réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et à la création d'un établissement public des musées autorise le comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaires de mise en affectation des bâtiments, collections, dons et legs affectés à l'activité de l'établissement public afin d'assurer ces missions.

Pour équilibrer les écritures comptables, le compte 1021 (dotations) a été mouvementé pour transférer à l'établissement (EPPM) le remboursement en capital de legs. Après enregistrement des mouvements sur les comptes 271 et 272, le compte 1021 est débiteur de 64 459,92 €. Ces mouvements sont conformes à la délibération du Conseil de Paris du 24 novembre 2014 qui prévoit que « *les placements financiers issus des legs affectés aux musées de la Ville relevant de l'Établissement Public Paris Musées, lui sont transférés en pleine propriété* ».

Par ailleurs, pour procéder à la régularisation d'opérations anciennes conformément aux dispositions du chapitre 6 « correction d'erreurs sur exercices antérieurs » du Tome II de l'instruction budgétaire et comptable M14, les comptes 1021 et 1068 ont été débités respectivement de 420 231,33 € et de 6 128,45 € par opération d'ordre non budgétaire. Il s'agit de :

- Débit 1021 / Crédit 274 pour 318 542,22 € pour le solde de l'avance de trésorerie prescrite pour PARIS CABLE et pour 101 689,11 € pour l'avance de trésorerie non remboursable par la SAEMES ;
- Débit 1068 / Crédit 165 pour 6 128,45 € pour le cautionnement reçu pour la Maison de l'Aveyron (1^{er}).

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2015.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris